



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E35429

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2025

ÉDITÉ LE 13/01/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/01/2004

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 17/04/2023

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PAU

Siret : 451 732 291 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0053338 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 4143451500002

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 4143451500002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : ALAIN CAZENAVE

33 RUE LAPEYRERE  
COMPLEXE DU BOIS BEARNAIS  
64300 ORTHEZ

Téléphone : 05 59 69 09 00

Portable : 07 45 01 74 50

Fax :

Site Internet : www.cazenave-chauffage-plomberie.fr

E-mail : secretariat@groupefcs.fr

Responsabilité légale :

CAPDOUZE FRANCK GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 30/11/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 30/11/2022         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 30/11/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.